

## Fonds Innovations BNI Série H

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds Innovations BNI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») au 1 888 270-3941. Vous pouvez également écrire à l'adresse [investissements@bnc.ca](mailto:investissements@bnc.ca) ou visiter le [www.bninvestissements.ca](http://www.bninvestissements.ca).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

### Bref aperçu

|   |                                   |  |   |
|---|-----------------------------------|--|---|
| <b>Code du fonds :</b>                          | FSI : NBC5179                     | <b>Gestionnaire du fonds :</b>             | Banque Nationale Investissements inc. (« BNI »)   |
| <b>Date de création de la série :</b>           | 14 mai 2025                       | <b>Gestionnaire de portefeuille :</b>      | Banque Nationale Investissements inc.   |
| <b>Valeur totale du fonds au 31 mars 2025 :</b> | 242,3 \$ millions                 | <b>Sous-gestionnaire de portefeuille :</b> | J.P. Morgan Investment Management Inc.  |
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>       | Sans objet, la série est nouvelle | <b>Distribution :</b>                      | Revenu net et gains en capital nets réalisés pour l'année, décembre (automatiquement réinvestie en parts additionnelles, sauf choix différent de l'investisseur). |
|   |                                   | <b>Placement minimal :</b>                 | 500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel), 25 \$ (systématique)   |

### Dans quoi le fonds investit-il ?

Le fonds vise à procurer aux épargnants, de façon audacieuse, une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de sociétés mondiales dont une partie des activités est dédiée à la recherche scientifique ou technologique.

Ce fonds vise à réduire son exposition aux fluctuations de change entre le dollar canadien et les devises étrangères.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

#### Dix principaux placements (au 31 mars 2025)

|  |               |
|--|---------------|
| 1. Amazon.com Inc.   | 6,1 %         |
| 2. Nvidia Corporation  | 6,0 %         |
| 3. Microsoft Corp.   | 5,9 %         |
| 4. Apple Inc.  | 4,9 %         |
| 5. Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net | 4,3 %         |
| 6. Philip Morris International Inc.                            | 3,5 %         |
| 7. Fiserv Inc.   | 3,4 %         |
| 8. UnitedHealth Group Inc.                                     | 3,1 %         |
| 9. Sherwin-Williams Co./The                                    | 2,7 %         |
| 10. Broadcom Inc.  | 2,6 %         |
| <b>Pourcentage total des dix principaux placements :</b>       | <b>42,5 %</b> |
| <b>Nombre total de placements :</b>                            | <b>55</b>     |

#### Répartition des placements (au 31 mars 2025)

| Répartition par pays  |        | Répartition sectorielle                                     |        |
|---|--------|---|--------|
| États-Unis  | 90,9 % | Autres  | 40,9 % |
| Irlande   | 2,9 %  | Logiciels   | 12,0 % |
| Taiwan  | 1,1 %  | Semi-conducteurs & équipements                              | 11,5 % |
| Israël  | 0,8 %  | Vente par correspondance                                    | 6,1 %  |
| Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net | 4,3 %  | Services informatiques                                      | 5,7 %  |
|   |        | Ordinateurs & périphériques                                 | 5,7 %  |
|   |        | Médias interactifs et services                              | 5,5 %  |
|   |        | Soins et autres services médicaux                           | 4,3 %  |
|   |        | Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net | 4,3 %  |
|   |        | Services financiers   | 4,0 %  |

### Quels sont les risques associés à ce fonds ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

|        |                |              |               |       |
|--------|----------------|--------------|---------------|-------|
| FAIBLE | FAIBLE À MOYEN | <b>MOYEN</b> | MOYEN À ÉLEVÉ | ÉLEVÉ |
|--------|----------------|--------------|---------------|-------|

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique relative aux Risques dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section indique le rendement des parts de la Série H du fonds depuis sa création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

### Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de Série H du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de Série H sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

### Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de Série H du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

## À qui le fonds est-il destiné ?

### Aux investisseurs qui :

- cherchent un placement à long terme;
- cherchent à diversifier leurs placements en investissant dans des sociétés mondiales novatrices;
- cherchent à réduire leur exposition aux fluctuations des devises étrangères par rapport au dollar canadien.

**! N'investissez pas dans ce fonds si vous avez besoin d'un revenu régulier.**

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la Série H du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais de souscription

Lorsque vous achetez des parts de cette série du fonds, seule l'option de frais de souscription initiaux est disponible.

| Option de frais de souscription | Ce que vous payez            |   | Comment ça fonctionne   |
|---------------------------------|------------------------------|---|---|
|                                 | En pourcentage (%)           | En dollars (\$)   |   |
| Frais de souscription initiaux  | 0 % à 5 % du montant investi | De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous choisissez le taux avec votre représentant.</li> <li>• Nous déduisons les frais du montant que vous investissez et sont versés à la société de votre représentant.</li> </ul> |

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des charges opérationnelles (incluant les frais d'administration fixes) et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la série représentent 1,75 % et les frais d'administration fixes représentent 0,24 % de la valeur de la série. Comme il s'agit d'une nouvelle série du fonds, ses charges opérationnelles et ses frais d'opérations n'ont pas encore été déterminés.

### Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

BNI verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

| Option de frais de souscription | Montant de la commission de suivi                            |  |
|---------------------------------|--|--|
|                                 | En pourcentage (%)   | En dollars (\$)  |
| Frais de souscription initiaux  | Jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement. | Maximum de 10,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie. |

## Combien cela coûte-t-il ? (suite)

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez, substituez ou convertissez des parts du fonds.

| Frais                            | Ce que vous payez  |
|----------------------------------|--|
| Frais d'opérations à court terme | Des frais représentant 2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou substituez dans les 90 jours suivant leur achat pourraient être chargés par BNI. Ces frais sont versés au fonds.  |
| Frais de substitution            | Aucuns frais ne sont exigés lorsque vous substituez des parts par l'entremise de Banque Nationale Épargne et Placements inc. ou de Courtage direct Banque Nationale (une division de Financière Banque Nationale inc.). Si vous substituez des parts par l'entremise d'une autre société de représentants, vous pourriez devoir payer des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts. Vous négociez ces frais avec votre représentant.     |
| Frais de conversion              | Aucuns frais ne sont exigés lorsque vous convertissez des parts par l'entremise de Banque Nationale Épargne et Placements inc. ou de Courtage direct Banque Nationale (une division de Financière Banque Nationale inc.). Si vous convertissez des parts par l'entremise d'une autre société de représentants, vous pourriez devoir payer des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts. Vous négociez ces frais avec votre représentant. |

### Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec BNI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Banque Nationale Investissements inc.    Téléphone : 514 871-2082  
800, rue Saint-Jacques    Sans frais : 1 888 270-3941  
Bureau 43671    Courriel électronique :  
Montréal (Québec)    investissements@bnc.ca  
H3C 1A3    [www.bninvestissements.ca](http://www.bninvestissements.ca)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse

[www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).